

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 22 janvier 2024 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire, et présence des conseillers suivants :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire-administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023;
4. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2023, 19 h et 19 h30;
5. Adoption des comptes à payer du mois de décembre 2023;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Projet de règlement portant le numéro 469 fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception;
8. Bilan de la Stratégie municipale d'eau potable : Dépôt du Rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable;
9. Demande de paiement numéro 6 : Projet d'agrandissement du chalet des sports;
10. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation – Refinancement d'un montant de 1 316 600 \$ relatif à un emprunt échéant le 29 janvier 2024 – (Règlements 358 (chargeur et souffleuse) et 414 (réfection du chemin Principal-FEPTEU));
11. Résolution d'adjudication – Refinancement d'un montant de 1 316 600 \$ relatif à un emprunt échéant le 29 janvier 2024;
12. PG Solutions : Contrat d'entretien et soutien des applications 2024;
13. Accélération St-Hilarion : Demande d'autorisation municipale et de services;
14. Soumission pour démolition avant travaux et mandat de peinture des fenêtres extérieures- Projet réfection du revêtement du bureau municipal;
15. Offre de renouvellement de publicité pour le feuillet paroissial;
16. Renouvellement adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale;

17. Centre d'archives régional de Charlevoix : Campagne d'adhésion annuelle (carte de membre corporatif);
18. Autorisation de dépenses dans le cadre de l'entente de partenariat avec Desjardins (contrepartie – intégration du logo sur la façade du chalet des sports);
19. Prolongement du contrat de conciergerie;
20. Formation secouriste en milieu de travail pour le contremaître (Henri Bilocq);
21. Demande de commandite : Quilles-O-thon au profit de la Fibrose-kystique Canda / Section de Charlevoix;
22. Société canadienne de cancer : Renouvellement de soutien 2024;
23. Résolution pour autoriser des subventions pour l'inscription à des activités pour les jeunes de 0 à 17 ans;
24. Nomination de Jean-Nicolas (Alexis) Tanguay pour siéger sur le Comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA);
25. Suivi - Appel d'offres pour la vente du terrain portant le numéro de lot 5 721 168;
26. Embauche d'une personne pour la patinoire;
27. Activités de l'école Marie-Reine, année 2024, sur le site du parc (terrain de jeux);
28. Résolution autorisant l'échange de terrains entre 2537-0750 Québec Inc. (Chevrons Charlevoix) et la Municipalité de Saint-Hilarion et autorisant les signataires à signer l'acte notarié à intervenir;
29. Offre de service 2024 pour l'inspection annuelle du camion incendie et de la pompe portative;
30. Entente avec la MRC de Charlevoix pour la subvention culturelle projet montagne de la croix;
31. Autorisation d'acompte à Atelier Narval (Sébastien Lafleur) pour démarrer le projet;
32. Camp Le Manoir : Suivi camp de jour 2024;
33. Autorisation de frais de transport pour la maison des jeunes;
34. Soumission pour le balayage de rues 2024 et 2025 (entente de 2ans);
35. Mandat de photographie (planification stratégique);
36. Journée familiale St-Hivernale;
37. Activités de la Semaine de relâche;
38. Centre communautaire Pro-Santé : Contribution popote roulante 2024;
39. Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC), cotisation 2024-2025;
40. Autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget;
41. Affectation d'une somme à ajouter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, année 2024;
42. Représentation du conseil;
43. Courrier;
44. Affaires nouvelles;
45. Période de questions;
46. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2024-01-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-01-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 décembre 2023 tel que déposé.

2024-01-03

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2023, 19 H ET 19 H30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2023 à 19 h et du 20 décembre à 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil du 20 décembre 2023 de 19 h et 19 h 30 tel que déposé.

2024-01-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 100 955.91 \$ (journal des achats # 1458, journal des déboursés # 1388-1389, chèques # 17368 à 17422, prélèvements # 1565 à 1579) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 8 830.30 \$ (journal des achats # 1456-1457 1459, journal des déboursés, # 1385 à 1387, chèques # 17364 à 17367 prélèvements # 1561 à 1564) et les salaires nets pour un montant 39 759.86 \$, (dépôts # 509 322 à 509 388), sont acceptés.

2024-01-05

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Déziel				174.09 \$
R.M. Leduc & Cie Inc.				3 720.16 \$
				4 024.06 \$

2024-01-06

7- PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 469 FIXANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE SERVICE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Le projet de règlement numéro 469 fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'année financier 2024 est déposé.

2024-01-07

8- BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'EAU POTABLE : DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le conseil municipal prend acte du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022, le bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable est complété mais non approuvé.

2024-01-08

9- DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 6 : PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT la réception de demande de paiement No-06 pour les travaux effectués au 30 novembre 2023 dans le cadre du projet d'agrandissement du Chalet des sports au montant de 197 513.53 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Bouchard, architecte de la firme NIVO9 Architectes, a transmis le certificat de paiement et recommande le paiement, de même que madame Mylène Bérubé d'Ambioner et monsieur Dominic Michaud de Nadeau SDM, à l'entrepreneur au montant de 197 513.53 taxes incluses (coût des travaux réalisés moins une retenue d'exécution de 10 %);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande de paiement No-06 à PointCo Inc. au montant de 197 513.53 taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée en partie par la subvention DEC Canada ainsi que le surplus libre de la municipalité ou tout autre somme disponible provenant des partenaires du projet tel que décrit à la résolution # 2023-04-02.

**10- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION –
REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 1 316 600 \$ RELATIF À UN EMPRUNT
ÉCHÉANT LE 29 JANVIER 2024 – (RÈGLEMENTS 358 (CHARGEUR ET SOUFFLEUSE) ET
414 (RÉFLECTION DU CHEMIN PRINCIPAL-FEPTEU))**

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 316 600 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 316 600 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
358	122 500 \$
414	556 900 \$
414	637 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 414, la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Cathy Tremblay, appuyée par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	52 200 \$	
2026.	55 300 \$	
2027.	58 400 \$	
2028.	61 900 \$	
2029.	65 300 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 023 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 414 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2024-01-10

11- RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 1 316 600 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 29 JANVIER 2024

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	22 janvier 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 janvier 2024
Montant :	1 316 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 janvier 2024, au montant de 1 316 600 \$;

ATTENDU QU'a la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE CHARLEVOIX-EST

52 200 \$	4,88000 %	2025
55 300 \$	4,88000 %	2026
58 400 \$	4,88000 %	2027
61 900 \$	4,88000 %	2028
1 088 800 \$	4,88000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,88000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

52 200 \$	4,95000 %	2025
55 300 \$	4,95000 %	2026
58 400 \$	4,95000 %	2027
61 900 \$	4,95000 %	2028
1 088 800 \$	4,95000 %	2029

Prix : 100.00000

Coût réel : 4.95000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

52 200 \$	5,10000 %	2025
55 300 \$	4,95000 %	2026
58 400 \$	4,70000 %	2027
61 900 \$	4,60000 %	2028
1 088 800 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,43700

Coût réel : 4,95744 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE CHARLEVOIX-EST est la plus avantageuse;

Il est proposé par Guylaine Morel, appuyée par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre qui lui est faite de CD DE CHARLEVOIX-EST pour son emprunt par billets en date du 29 janvier 2024 au montant de 1 316 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 358 et 414. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2024-01-11

12- PG SOLUTIONS : CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facturation de PG Solutions Inc. concernant l'entretien et le soutien des applications du logiciel PG pour l'administration, le Service incendie et la gestion des permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement des factures à PG Solutions pour le contrat d'entretien et de soutien des applications :

- Droits d'accès annuel pour multi-services - Service incendie : 818 \$ plus taxes
- Gestion des permis- Inspection : 2 370 \$ plus taxes
- Comptes fournisseurs, Grand-Livre, Paie, Taxation, Télétransmission MAPAQ, plate-forme de base, télétransmission - Paie, Modernisation des financiers- Administration : 9 499 \$ plus taxes

2024-01-12

13- ACCÉLÉRATION ST-HILARION : DEMANDE D'AUTORISATION MUNICIPALE ET DE SERVICES

CONSIDÉRANT la demande de permission de monsieur Michel Tremblay d'Accélération St-Hilarion pour permettre la tenue de l'évènement DRAG St-Hilarion sur le territoire de la municipalité le 3 février 2024;

CONSIDÉRANT la demande à la municipalité de dégager une partie du chemin Tremblay pour la course d'accélération de motoneige DRAG St-Hilarion qui aura lieu le samedi 3 février 2024, au 7, rang 5 à St-Hilarion, propriété de Serge Gilbert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion confirme la permission de tenir l'évènement sur le territoire de St-Hilarion et autorise l'équipe des travaux publics à déneiger une partie du chemin Tremblay près de monsieur Serge Gilbert pour permettre l'accès au terrain nécessaire à la tenue de la course d'accélération le 3 février 2024.

2024-01-13

14- SOUMISSION POUR DÉMOLITION AVANT TRAVAUX ET MANDAT DE PEINTURE DES FENÊTRES EXTÉRIEURES- PROJET RÉFÉCTION DU REVÊTEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la démolition avant travaux et la soumission pour un mandat de peinture des fenêtres extérieures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte les soumissions de l'Entreprise Carl Tremblay Inc. au montant de 21 121.74 \$ plus taxes et 5 534.06 \$ plus taxes pour la démolition et la peinture des fenêtre extérieures.

QUE cette dépense soit payée à même le surplus libre de la municipalité.

2024-01-14

15- OFFRE DE RENOUVELLEMENT DE PUBLICITÉ POUR LE FEUILLET PAROISSIAL

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial est à renouveler pour la période du 21 janvier 2024 au 12 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le renouvellement de la publicité couleur dans le feuillet paroissial au coût de 290 \$ plus les taxes chez Mission Impression Inc.

2024-01-15

16- RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le renouvellement de l'adhésion annuel au montant de 495 \$ plus taxes et de l'assurance juridique de 485 \$ (taxes incluses) de madame Nathalie Lavoie, directrice générale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024 au coût de 980 \$ plus les taxes applicables.

2024-01-16

17- CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX : CAMPAGNE D'ADHÉSION ANNUELLE (CARTE DE MEMBRE CORPORATIF)

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise une commandite de 45 \$ au Centre d'archives régional de Charlevoix pour leur campagne d'adhésion annuelle membre corporatif 2024.

2024-01-17

18- AUTORISATION DE DÉPENSES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC DESJARDINS (CONTREPARTIE – INTÉGRATION DU LOGO SUR LA FAÇADE DU CHALET DES SPORTS)

CONSIDÉRANT la convention de partenariat avec Desjardins qui a accordé une somme de 75 000 \$ pour le projet de l'agrandissement du Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins agit à titre de partenaire en échange de diverses contreparties telle la visibilité sur les lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolut à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion autorise les démarches pour la confection d'une enseigne arborant le logo Desjardins sur la façade extérieur du bâtiment ainsi que tout autres éléments de visibilité sur les lieux.

2024-01-18

19- PROLONGEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du contrat d'entretien ménager à Conciergerie Martin Tremblay pour le bureau municipal, le hall d'entrée du service de garde communautaire.

2024-01-19

20- FORMATION SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL POUR LE CONTREMAÎTRE (HENRI BILOCQ)

CONSIDÉRANT QUE le certificat des secouristes en milieu de travail arrive à échéance pour le contremaître, monsieur Henri Bilocq;

CONSIDÉRANT QUE la formation des secouristes est nécessaire pour le renouvellement de ce certificat à tous les trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE le cours est subventionné par la CNESST et sera dispensé dans la région en juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise monsieur Henri Bilocq à suivre la formation de secourisme en milieu de travail;

QUE les dépenses de repas et de déplacement seront remboursées par la municipalité.

2024-01-20

21- DEMANDE DE COMMANDITE : QUILLES-O-THON AU PROFIT DE LA FIBROSE-KYSTIQUE CANADA / SECTION DE CHARLEVOIX

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 100 \$ à la Fibrose kystique Canada/section Charlevoix pour le Quille-O-thon qui aura lieu le 23 mars 2024.

2024-01-21

22- SOCIÉTÉ CANADIENNE DE CANCER : RENOUVELLEMENT DE SOUTIEN 2024

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer pour le renouvellement 2024.

2024-01-22

23- RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES SUBVENTIONS POUR L'INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES DE 0 À 17 ANS

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise de verser une subvention de 40 \$ pour l'inscription à des activités sportives, culturelles ou autres pour les jeunes de 0 à 17 ans;

QUE la subvention s'adresse aux jeunes résidents à Saint-Hilarion et sera octroyée une fois par année par enfant sur présentation de pièce justificative (reçu) ainsi qu'une preuve d'adresse, le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

2024-01-23

24- NOMINATION DE JEAN-NICOLAS (ALEXIS) TANGUAY POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA)

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jean-Nicolas (Alexis) Tanguay, agent de développement, comme représentant de la Municipalité de Saint-Hilarion pour siéger sur le comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA).

2024-01-24

**25- SUIVI - APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT
5 721 168**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres pour la vente d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres se lisait comme suit :

- Description :

Numéro de lot : 5 721 168

Matricule : 1075 25 4479

Adresse : Rang 6

Superficie : 1 208.8 m²

Valeur au rôle d'évaluation : 4 600 \$

- Le prix de départ est fixé à 5 000 \$, plus taxes applicables;
- L'acheteur a la responsabilité de prendre les informations concernant le zonage et la règlementation en vigueur ou autre auprès de l'inspecteur en bâtiment de la municipalité;
- Tous les frais relatifs à la vente sont à la charge de l'acheteur;
- La municipalité ne fournira aucun document, mis à part l'extrait de matrice graphique et la fiche de l'unité d'évaluation en annexe qui concernent ledit lot;
- Le terrain est vendu tel quel, sans aucune garantie;
- Les personnes intéressées doivent déposer une offre par la poste ou en personne au 306, chemin Cartier, Saint-Hilarion, avant le mercredi 19 juillet 2023, 16 h, dans une enveloppe cachetée avec mention Appel d'offres - Vente du terrain – Lot 5 721 168;
- La Municipalité de Saint-Hilarion ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues, et ce, sans encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

CONSIDÉRANT QU'une seule offre d'achat a été déposée avant la date limite fixée le 19 juillet, 16 h, au montant de 1 675 \$ plus taxes par monsieur Gaétan Boudreault;

CONSIDÉRANT QU'à la résolution 2023-08-06, le conseil a refusé l'offre d'achat déposée et autorisait une discussion avec le seul offrant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Boudreault a transmis une nouvelle offre le 15 janvier 2024 au montant de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de monsieur Boudreault au montant de 2 500 \$.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette vente notamment l'acte notarié chez le notaire.

2024-01-24

26- EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QU'une ressource supplémentaire doit être embaucher pour la surveillance et/ou l'entretien de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'embauche d'une autre personne au poste de surveillant et/ou préposé à l'entretien de la patinoire, conditions et salaire à discuter.

2024-01-26

27- ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MARIE-REINE, ANNÉE 2024, SUR LE SITE DU PARC (TERRAIN DE JEUX)

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'activités de l'école Marie-Reine sur le site du parc l'Amical pour l'année 2024 par le service de garde et les enseignants.

2024-01-27

28- RÉSOLUTION AUTORISANT L'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE 2537-0750 QUÉBEC INC. (CHEVRONS CHARLEVOIX) ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION ET AUTORISANT LES SIGNATAIRES À SIGNER L'ACTE NOTARIÉ À INTERVENIR

CONSIDÉRANT la demande de 2537-0750 Québec Inc. (Chevrons Charlevoix) pour un échange de terrains avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est montré favorable à l'échange entre le lot 5 720 822 et 5 720 823 par sa résolution 2023-10-18 adoptée le 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE 2537-0750 Québec Inc. (Chevrons Charlevoix) a fourni les documents nécessaires à l'échange (arpentage avec superficies exactes, etc.) pour approbation finale par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le plan cadastrale, l'avis de dépôt au cadastre et le certificat de piquetage ont été reçus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 5 720 822 et échangerait 927.3 m² de ce lot tel qu'il appert au plan cadastral de Patrice Fortin, arpenteur géomètre d'où le nouveau lot créé soit le lot 6 608 553;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Chevrons Charlevoix est propriétaire du lot 5 720 823 et échangerait 1364.5 m² de ce lot tel qu'il appert au plan cadastral de Patrice Fortin, arpenteur géomètre, d'où le nouveau lot créé soit le lot 6 608 555;

CONSIDÉRANT QUE le lot d'origine numéro 5 720 822 est remplacé par le lot numéro 6 608 554 et le lot d'origine numéro 5 720 823 est remplacé par le lot numéro 6 608 556;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'échange du lot 6 608 553 de la municipalité de St-Hilarion contre le lot 6 608 555 de 2537-0750 Québec Inc. (Chevrons Charlevoix), le tout à leurs frais;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner effet à la présente résolution, notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède, le contrat de vente chez le notaire.

La conseillère Mélina Harvey s'est retirée du vote.

2024-01-28

29- OFFRE DE SERVICE 2024 POUR L'INSPECTION ANNUELLE DU CAMION INCENDIE ET DE LA POMPE PORTATIVE

CONSIDÉRANT QUE la vérification annuelle du camion incendie et de l'autopompe est à faire tous les ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de Jacques Thibault-Pierreville-Réparation de camions à incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion mandate Jacques Thibault pour faire la vérification annuelle du camion incendie et de l'autopompe (test routier inclus) au coût de 550 \$ plus taxes ainsi que la pompe portative au coût de 60 \$ plus taxes.

2024-01-29

30- ENTENTE AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LA SUBVENTION CULTURELLE PROJET MONTAGNE DE LA CROIX

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat à intervenir entre la MRC de Charlevoix et la Municipalité de Saint-Hilarion pour un projet revitalisant le site « Montagne de la croix » - Panorama Ciel et montagne -Tourisme culturel à Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est de 11 700 \$ accordée dans le cadre de la Politique culturelle de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolut à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la signature du protocole d'entente et que le maire et la directrice-générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité.

2024-01-30

31- AUTORISATION D'ACOMPTE À ATELIER NARVAL (SÉBASTIEN LAFLEUR) POUR DÉMARRER LE PROJET PANORAMA CIEL ET MONTAGNE DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un acompte de 60 % de l'estimation du projet soit environ 6 798 \$ à Atelier Narval pour démarrer le projet Panorama ciel et montagne revitalisant le site « Montagne de la croix » ;

2024-01-31

32- CAMP LE MANOIR : SUIVI CAMP DE JOUR 2024

CONSIDÉRANT la proposition reçue en novembre dernier pour la gestion du camp de jour par le Camp Le Manoir pour l'été 2024 à Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la proposition et renouvelle l'entente de gestion du camp de jour municipal avec le Camp Le Manoir des Éboulements pour l'été 2024;

QUE le maire et la directrice-générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

2024-01-32

33- AUTORISATION DE FRAIS DE TRANSPORT POUR LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE le chalet des sports, qui est présentement en travaux d'agrandissement, n'est pas encore disponible pour recevoir les activités de la Maison de jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes doivent se rendre à Baie-St-Paul pour les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les frais pour le déplacement des jeunes pour les activités à Baie-St-Paul dans les locaux de Forum Jeunesse selon et tant que besoin à raison d'environ 240 \$ par semaine.

2024-01-33

34- SOUMISSION POUR LE BALAYAGE DE RUES 2024 ET 2025 (ENTENTE DE 2ANS)

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la location d'un balai aspirateur pour le balayage des rues au coût de 149 \$ de l'heure plus taxes chez Les entreprises Trema pour une durée de deux (2) ans.

QUE le balayage devra être effectué avant la fin mai.

2024-01-34

35- MANDAT DE PHOTOGRAPHIE (PLANIFICATION STRATÉGIQUE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mandater un photographe pour monter une banque de photos des activités, événements ou attraits dans la municipalité en saison hivernale et estivale;

CONSIDÉRANT la proposition de Donald Lavoie, photographe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la proposition de Donald Lavoie, pour un mandat de photographie de paysages, d'attrait, d'entreprises, lors d'activités, etc. de la municipalité en période hivernale au montant de 1230 \$ et d'environ l'équivalent pour la saison estivale.

2024-01-35

36- JOURNÉE FAMILIALE ST-HIVERNALE

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 2 100 \$ pour diverses dépenses (activités, nourriture, breuvages, etc.) dans le cadre de la journée familiale qui aura lieu le samedi 10 février 2024 au parc l'Amical.

2024-01-36

37- ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 1 500 \$ pour diverses activités dans le cadre de la semaine de relâche qui aura lieu du 4 au 8 mars 2024 au parc l'Amical.

2024-01-37

38- CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ : CONTRIBUTION POPOTE ROULANTE 2024

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la municipalité utilisent le service de la popote roulante du Centre communautaire Pro-Santé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal appuie le service de la popote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de continuer de verser une contribution de 2 \$ sur chaque repas livré dans l'année 2024 aux citoyens admissibles de Saint-Hilarion.

2024-01-38

**39- REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC),
COTISATION 2024-2025**

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise de verser une cotisation de 103.14 \$ (1 146 habitants x .09 \$) au Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) pour l'année 2024-2025.

2024-01-39

**40- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À PAYER
TOUTES LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET**

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour le bon fonctionnement, ou encore en fonction de leur nature;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'affecter, en début d'exercice, les crédits pour les dépenses incompressibles autres que celles découlant d'engagements antérieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolut à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise pour l'année 2024, les dépenses incompressibles suivantes, selon les sommes établies au budget :

a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la Municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);

b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;

c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;

d) Toutes sommes dues par la Municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;

e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;

f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;

g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la Municipalité;

- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- l) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la Municipalité.

2024-01-40

41- AFFECTATION D'UNE SOMME À AJOUTER AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION, ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution #2022-03-12, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 200 \$ pour l'exercice financier 2024;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

42- PRÉSENTATION DU CONSEIL

43- COURRIER

44. AFFAIRES NOUVELLES

2024-01-41

44.1 ACHAT D'UN ACTUATEUR DE TRANSMISSION POUR LA SOUFFLEUSE (LOADER)

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'un actuateur de transmission (débrayage) pour le souffleur DV4000 au coût de 4 700 \$ plus taxes.

2024-01-42

44.2 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LA DIRECTRICE

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 12 au 14 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à s'inscrire et à participer au Congrès de l'ADMQ 2024 au coût de 577 \$ plus taxes et autorise également tous les frais inhérents à la formation.

2024-01-43

44.3 INSCRIPTION AU RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES-CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous en gestion des ressources humaines Charlevoix aura lieu le 22 février prochain au Fairmont le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et monsieur le maire sont intéressés à participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale et monsieur le maire à s'inscrire et à participer au Rendez-vous en gestion des ressources humaines Charlevoix au coût de 150 \$ du billet plus taxes et autorise également tous les frais inhérents à la formation.

45. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-01-44

46. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 17.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie,
Maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 février 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 29 janvier 2024 à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire, et présence des conseillers suivants :

M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Absente : Louise Jean

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de la convocation de la séance et du quorum requis ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Demande de paiement numéro 7 – Projet d'agrandissement du Chalet des sports ;
5. Acceptation du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage (certificat d'acceptation provisoire) - Projet d'agrandissement du Chalet des sports ;
6. Avenant 3 de la firme Ambioner pour la surveillance des travaux en électromécanique ;
7. Autorisation de paiement du 1^{er} versement - Entente d'entretien des pistes de ski de fonds ;
8. Affaires nouvelles ;
9. Période de questions ;
10. Levée de l'assemblée.

1- CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE ET DU QUORUM REQUIS

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum sont constatés par monsieur le maire

2024-01-45

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2024-01-46

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2024-01-47

4- DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT la réception de demande de paiement No-07 pour les travaux effectués au 22 décembre 2023 dans le cadre du projet d'agrandissement du Chalet des sports au montant de 177 087.75 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Bouchard, architecte de la firme NIVO9 Architectes, a transmis le certificat de paiement et recommande le paiement, de même que madame Mylène Bérubé d'Ambioner et monsieur Dominic Michaud de Nadeau SDM, à l'entrepreneur au montant de 177 087.75 \$ taxes incluses (coût des travaux réalisés moins une retenue d'exécution de 10 %);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande de paiement No-07 à PointCo Inc. au montant de 177 087.75 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée en partie par la subvention DEC Canada ainsi que le surplus libre de la municipalité ou tout autre somme disponible provenant des partenaires du projet tel que décrit à la résolution # 2023-04-02.

2024-01-48

**5- ACCEPTATION DU CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL DE L'OUVRAGE
(CERTIFICAT D'ACCEPTATION PROVISOIRE) - PROJET D'AGRANDISSEMENT DU
CHALET DES SPORTS**

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage a été donné par monsieur Claude Bouchard, architecte, en date du 26 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le document stipule que les travaux décrits dans les documents contractuels sont实质lement achevés suite à la visite du 25 janvier 2024, que les travaux doivent être terminés le 9 février 2024, sauf les travaux différés qui devront être terminés le 3 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux d'achèvement (déficiences), de correction ou de préparation a été aussi transmise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte le certificat d'achèvement substantiel délivré le 26 janvier 2024 par monsieur Claude Bouchard, architecte;

QUE l'assureur de la municipalité a été avisé de la réception de ce certificat pour porter l'agrandissement du bâtiment au dossier.

2024-01-49

**6- AVENANT 3 DE LA FIRME AMBIONER POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN
ÉLECTROMÉCANIQUE**

CONSIDÉRANT QUE des services additionnels sont requis pour le projet d'agrandissement du Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE tout changement ou tout travaux de coordination supplémentaires seraient facturés à taux horaire tel que prévu selon l'offre de services datée du 27 mai 2022 et acceptée le 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'avenant numéro 3 de la firme Ambioner au coût de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

2024-01-50

7- AUTORISATION DE PAIEMENT DU 1^{ER} VERSEMENT - ENTENTE D'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FONDS

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine le versement de janvier 2024 (1/3) au montant de 3 500 \$ à monsieur Jean-François Desbiens, responsable de l'entretien des sentiers de ski de fond du parc l'Amical.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-01-51

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 13.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie,
Maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 février 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.